AMPLEGEST

NOVA DYNAMIQUE

PART A - FR0011511773

GESTION ACTIVE ET DISCRÉTIONNAIRE

SFDR 8

| Mars 2026 |

Données au 31/03/2026

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Veuillez-vous référer au prospectus et au document d'informations clés de l'OPC avant de prendre toute décision finale d'investissement

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

NOVA

Anthony Lapeyre
Directeur de la Gestion Diversifiée

Maxime Dumortier
Gérant Gestion Diversifiée

Évolution de la performance depuis le changement de stratégie

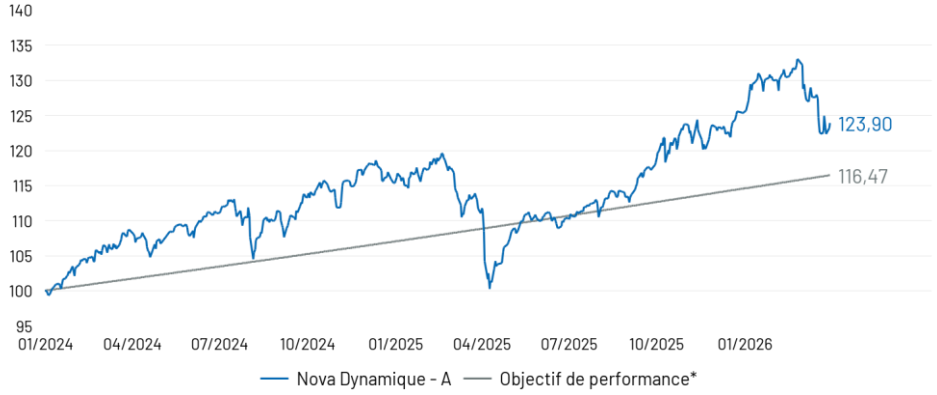

Stratégie d'investissement

Le fonds **NOVA Dynamique** a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A, à 7,6% pour la part FC et à 8% par an pour la part I sur l'horizon de placement de 5 ans.

Le fonds est investi sur les actions, les obligations et les devises internationales en fonction de la combinaison des trois piliers d'analyse de notre process.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, les gérants disposent d'une totale flexibilité afin de bâtir une allocation d'actifs basée sur des titres vifs, des ETF, des produits à termes et dans une moindre mesure des OPC.

Le fonds prend en compte des critères ESG et relève de l'article 8 du règlement SFDR.

Évolution de la performance depuis création

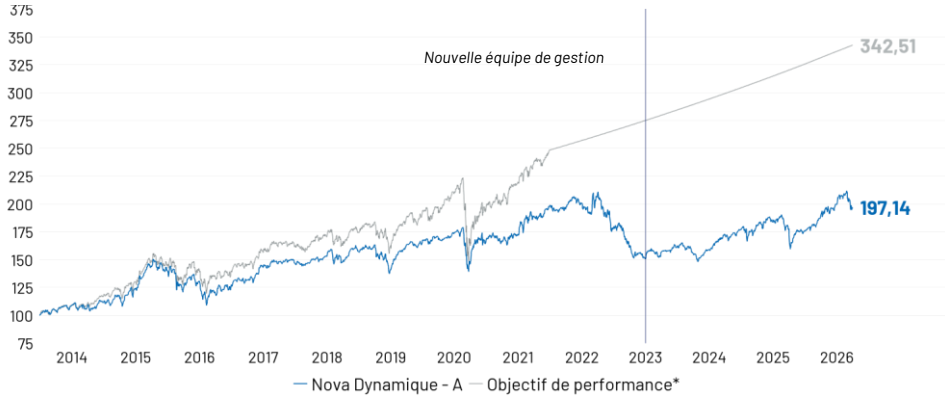

Historique objectif de performance

**Depuis le 01/07/2021, objectif de performance supérieure à 7% pour la part A par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée*

Du 01/07/2020 au 30/06/2021, MSCI ACWI Net Return € (85%) & Bloomberg Euro Aggregate (15%)

De 06/2013 au 30/06/2022, MSCI ACWI Net Return €

À risque plus faible	1	2	3	**4**	5	6	7	À risque plus élevé

SRI : à risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible, à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé
Le niveau de risque de 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance

Performances calendaires

	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Part A	-1,2%	+8,7%	+15,4%	+5,7%	-25,0%	+15,9%	-0,3%	+23,4%	-7,9%	+6,9%
Objectif de performance / Indicateur de référence *	+1,7%	+7,0%	+7,0%	+7,0%	+7,0%	+7,0%	+5,1%	+28,9%	-4,8%	+8,9%

Performances cumulées

	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part A	-6,6%	+11,5%	+25,9%	+4,5%	+63,1%
Objectif de performance / Indicateur de référence *	+0,6%	+7,0%	+22,5%	+45,4%	+154,4%

Performances annualisées

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part A	+11,5%	+8,0%	+0,9%	+5,0%
Objectif de performance / Indicateur de référence *	+7,0%	+7,0%	+7,8%	+9,8%

Caractéristiques

Encours toutes parts : 58 M€
Classification SFDR : Article 8
Conformité : FCP de droit français
Éligible au PEA : Non
Valorisation : Journalière
Indice de référence : *Néant*
Établissement Centralisateur : CACEIS BANK
Commission de surperformance : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an
Frais de souscription : 3% max. – Non acquis à l'OPCVM
Frais de rachat : Néant
Durée de placement recommandée : Supérieur à 5 ans
Centralisation des ordres : avant 11h00

Indicateurs de risque

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Ratio de Sharpe	0,8	0,5	-0,1	0,4
Volatilité	11,7%	9,8%	10,5%	10,9%
Pire perte	-10,3%	-16,1%	-29,8%	-29,8%

Cette communication publicitaire ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative. Elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement

EXPO NETTE ACTIONS :	96,4%
POURCENTAGE D 'ETF :	65,6%
DURATION DU FONDS :	0,0 année

Faits marquants

Le mois de mars a été marqué par un net regain d'aversion au risque, dominé par le déclenchement du conflit entre les États-Unis, Israël et l'Iran. Le blocage du détroit d'Ormuz et les multiples frappes au sein du Golfe Persique ont provoqué une envolée des prix de l'énergie et ravivé des tensions inflationnistes, en particulier sur les économies dépendantes en énergie. Le rebond des anticipations d'inflation a provoqué une forte remontée des taux courts, mais aussi des rendements plus longs en renforçant la probabilité d'un scénario de taux durablement élevés. Dans ce contexte, les marchés actions ont corrigé, pénalisés par la remontée des taux réels, avec une sous-performance marquée des valeurs de croissance et du Japon, des émergents et de l'Europe. Les flux se sont orientés vers les secteurs énergétiques et les actifs réels. Les fondamentaux macroéconomiques qui étaient robustes sur les publications économiques du mois de février sont passés au second plan face à ce choc géopolitique.

L'escalade dans le Golfe Persique a provoqué l'évolution de l'allocation des fonds dès les premiers jours du mois de mars. Comme nous l'avions évoqué fin février, nous avons renforcé notre exposition sur le dollar US et réduit le poids des actions européennes et émergentes. Nous avons également soldé nos expositions sur les secteurs bancaires et de la santé. A contrario, nous avons investi sur le secteur de l'énergie afin de renforcer la structure de la diversification dans le cadre du choc énergétique en cours. Outre ces ajustements visant à améliorer la robustesse et la diversification de nos allocations, nous avons maintenu une structure de portefeuille orientée sur :

- Des marchés domestiques forts et soutenus par des flux d'investissement publics et privés : en Europe via les services aux collectivités et le thème de l'électrification, ainsi que les petites et moyennes valeurs ; dans les émergents via le marché domestique chinois et l'Inde, mais aussi au Japon malgré la volatilité récente.
- Les matières premières via le secteur de l'énergie, mais aussi toujours via les métaux précieux et stratégiques. En effet, ces secteurs sont un vecteur essentiel du régime économique dans lequel nous nous trouvons. Bien que le gaz et pétrole soient devenus le sujet central en mars, les métaux constituent toujours à nos yeux un maillon central des chaînes de valeur technologique et énergétique. Ils restent en ce sens les piliers du cycle actuel au-delà du conflit iranien.

Enfin, nous avons maintenu des positions obligataires via des entreprises européennes. Notre sélection a été résiliente malgré les forts mouvements de taux enregistrés sur le mois. Cette brique d'allocation constitue à fin mars une poche d'autant plus attrayante en termes de rendement embarqué au sein des fonds.

Principaux risques

Risque de perte en capital
Risques liés aux actions
Risque de change
Risque de liquidité
Risques de contrepartie
Risques liés aux pays émergents

Cette communication publicitaire ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative. Elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement

Allocation – Classes d'actifs – exposition nette

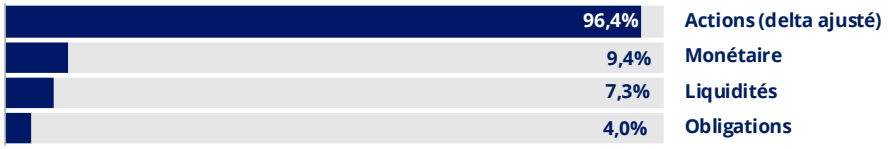

Poche Actions – zones géographiques – exposition nette

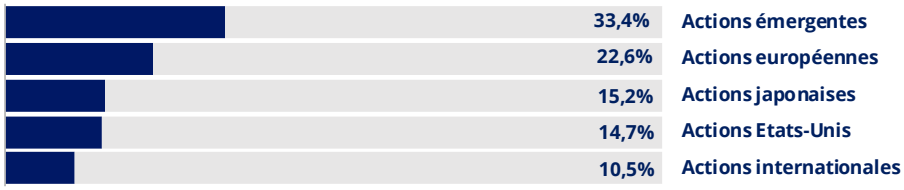

Poche Obligations – catégorie - exposition nette

Devises - exposition nette

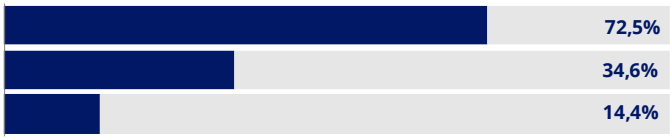

Poche Actions – allocation sectorielle – exposition nette

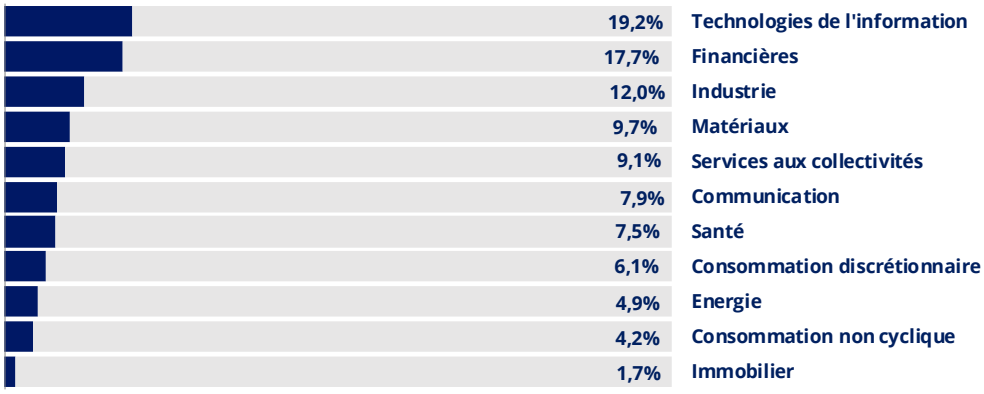

10 premières positions

NOM	CATÉGORIE	EXPOSITION
Invesco S&P 500 ESG	Actions américaines	16,5%
Mini MSCI Emerging markets June 26	Actions émergentes	11,3%
TOPIX JUN26	Actions japonaises	10,3%
Palatine Monetaire CT	Monétaire euro	9,4%
JPYUSD JUN26	Devises	8,0%
Xtrackers MSCI China A Screened Swap UCITS ETF	Actions chinoises	7,2%
Xtrackers MSCI Europe Utilitie	Actions européennes	6,8%
BNP Paribas Easy MSCI Japan ES	Actions japonaises	4,9%
BNP Paribas Easy MSCI Emerging	Actions émergentes	4,9%
HSBC Frontier Markets XC	Actions émergentes	4,5%

Notre méthodologie

Trois piliers

Afin de réduire son univers d'investissement sur les titres vifs (taux de sélectivité de 20%), Amplegest utilise les données fournies par le prestataire **MSCI ESG Research** qui note les sociétés sur trois piliers principaux : **Environnement, Social et Gouvernance**.

L'analyse du pilier Environnement repose sur le changement climatique, le capital naturel, la pollution & déchets ainsi que les opportunités environnementales.

L'analyse du pilier Social repose sur le capital humain, la responsabilité du produit, les parties prenantes ainsi que les opportunités sociales.

L'analyse du pilier Gouvernance repose sur la gouvernance de l'entreprise ainsi que le comportement éthique et fiscale de l'entreprise.

Le score ESG est ensuite calculé à partir de la moyenne pondérée des scores des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ajuste la pondération des trois piliers selon les secteurs en s'appuyant sur des éléments d'analyse de matérialité

Prise en compte des controverses

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives au travers de l'analyse ESG de MSCI au sein de ses investissements en titres vifs. Les informations relatives à ce sujet sont disponibles dans le rapport périodique du fonds disponible sur le site internet et dans l'annexe précontractuelle jointe à ce prospectus.

Objectif climatique

Le fonds a pour objectif d'atteindre une intensité carbone scope1/2/3 (tCO2/M€ chiffre d'affaires) inférieure d'au moins 30% à celle de son univers d'investissement.

Les limites de notre approche ESG

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. C'est pourquoi nous croisons les données fournies par ces prestataires avec notre action d'engagement actionnarial et notamment de dialogue avec ces entreprises afin de s'assurer de la qualité de la donnée ou de leur absence.

Les OPC et ETF sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds.

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion de l'allocation tactique du portefeuille ne sont pas pris en compte dans le cadre de l'analyse ESG.

Pour plus d'information sur notre politique ESG et consulter les différents documents et rapports disponibles

https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable

Approche en sélectivité

Pour les OPC :

Pour ses investissements en OPC et ETF, le fonds a vocation à utiliser des produits classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ».

Pour les titres vifs :

A partir de l'univers d'investissement, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion),
2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverse et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverse)
3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche en sélectivité.

Taux d'exclusion de l'univers de titres vifs

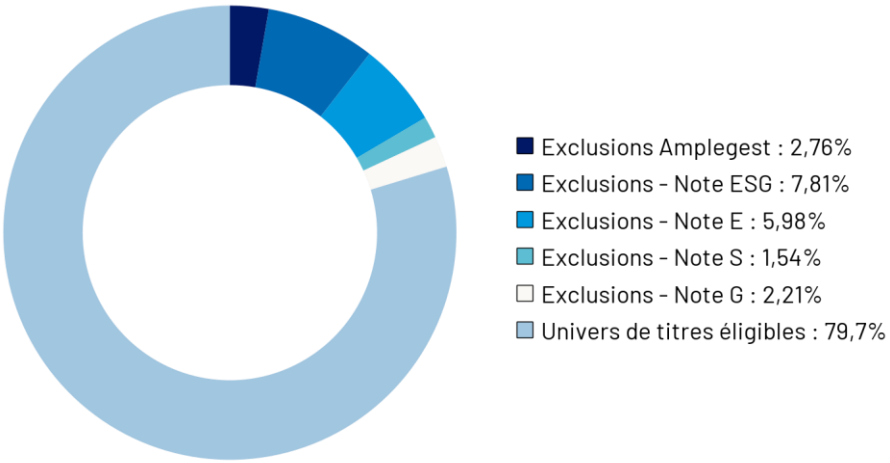

Intensité carbone*

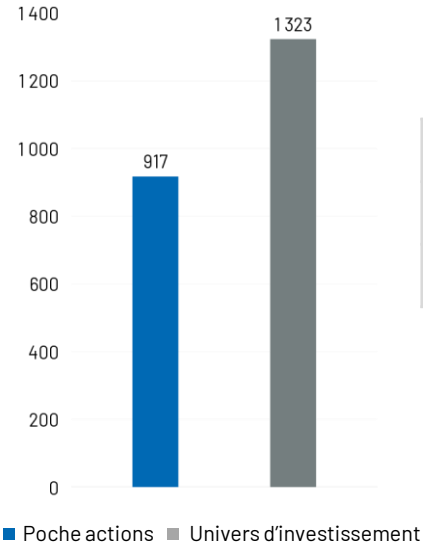

Source : MSCI ESG Research
Univers d'investissement: Bloomberg World Large & Mid Cap Index

*L'intensité carbone correspond à la somme des émissions de gaz à effet de serre des entreprises détenues (tonnes de CO2 émises, Scope 1, 2 et 3), divisée par le montant du chiffre d'affaires de ces entreprises (M€). L'intensité carbone du fonds correspond à la somme pondérée des positions du portefeuille.

Caractéristiques environnementales et sociales

Taux de prise en compte des considérations ESG (en % de l'actif net) :	78,81%
Dont intégration via des titres vifs :	7,71%
Dont intégration via des OPC classés SFDR 8 et 9 :	71,1%

Vos interlocuteurs

Jean-François Castellani
Associé, Directeur du Développement Asset Management
Tél : 06 77 73 55 43
jf.castellani@amplegest.com

Xavier Coquema
Responsable distribution Internationale
Tél : 06 31 38 88 02
x.coquema@amplegest.com

Cédric Michel
Relations Investisseurs – Distribution France
Tél : 06 80 18 09 53
c.michel@amplegest.com

Paul Raoulx
Relations Investisseurs – Distribution France
Tél : 06 75 98 89 15
p.raoulx@amplegest.com

AMPLEGEST
50 bd Haussmann 75009 Paris - 01 40 67 08 40
www.amplegest.com
S.A.S. au capital de 1 638 790€ - RCS Paris 494624273
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08046407
Agrément AMF n° : GP07000044

Caractéristiques

PARTS DISPONIBLES	A	FC	I
Code ISIN	FR0011511773	FR001400SOL9	FR0011511799
Code Bloom	IACMDEA FP Equity	IACMDEFC FP	IACMDEI FP
Frais de gestion	2,00%	1,40%	1,00%
Minimum de souscription	Une part	0,0001 part	0,01 part
Date de création	Juin 2013	Septembre 2024	Décembre 2014

Glossaire

Alpha : L'alpha mesure la performance d'un portefeuille par rapport à son indicateur de référence. Un alpha négatif signifie que le fonds a fait moins bien que son indicateur (ex : l'indicateur a progressé de 10% en un an et le fonds n'a progressé que de 6% : son alpha est égal à - 4). Un alpha positif caractérise un fonds qui a fait mieux que son indicateur (ex : l'indicateur a progressé de 6% en un an et le fonds a progressé de 10% : son alpha est égal à 4).

Bêta : Le bêta mesure la relation existante entre les fluctuations des valeurs liquidatives du fonds et les fluctuations des niveaux de son indicateur de référence.

Un béta inférieur à 1 indique que le fonds «amortit» les fluctuations de son indice (béta = 0,6 signifie que le fonds progresse de 6% si l'indice progresse de 10% et recule de 6% si l'indice recule de 10%). Un béta supérieur à 1 indique que le fonds «amplifie» les fluctuations de son indice (béta = 1,4 signifie que le fonds progresse de 14% lorsque l'indice progresse de 10% mais recule aussi de 14% lorsque l'indice recule de 10%). Un bêta inférieur à 0 indique de que fonds réagit inversement aux fluctuations de son indice (béta = -0.6 signifie que le fonds baisse de 6% lorsque l'indice progresse de 10% et inversement).

Capitalisation : Valeur d'une société sur le marché boursier à un moment précis. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions d'une société par son cours de Bourse.

Corrélation : Mesure de la façon dont des titres ou catégories d'actifs évoluent les uns par rapport aux autres. Des investissements fortement corrélés ont tendance à évoluer de concert, à la hausse ou à la baisse, tandis que des investissements faiblement corrélés tendent à se comporter de manières différentes dans différentes conditions de marché, faisant profiter les investisseurs des avantages de la diversification. La mesure de la corrélation oscille de 1 (corrélation parfaite) à -1 (corrélation inverse parfaite). Un coefficient de corrélation égal à 0 signifie une absence totale de corrélation.

Gestion Active : Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion.

Pire perte : Elle correspond à la perte maximale historique supportée par l'investisseur qui aurait acheté au plus haut et revendu au plus bas, et ce pendant une durée déterminée.

Ratio de Sharpe : Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au taux sans risque divisé par l'écart-type de cette rentabilité. Il s'agit d'une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Lorsqu'il est positif, plus il est élevé, plus la prise de risque est rémunérée. Un ratio de Sharpe négatif ne signifie pas nécessairement que le portefeuille a connu une performance négative mais que celle-ci a été inférieure à un placement sans risque.

Valeur liquidative : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

Volatilité : Amplitude de variation du prix/de la cotation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice qui permet de mesurer l'importance du risque sur une période donnée. Elle est déterminée par l'écart-type qui s'obtient en calculant la racine carrée de la variance. La variance étant calculée en faisant la moyenne des écarts à la moyenne, le tout au carré. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Elle ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative, et elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de Amplegest. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de Amplegest. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires du Fonds sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.amplegest.com ou sur simple demande écrite adressée à contact@amplegest.com ou adressée directement au siège social de la société 50 boulevard Haussmann–75009 Paris. Les investissements dans des Fonds comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. Amplegest peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les Fonds présentés. Amplegest ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de Amplegest), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de Amplegest en écrivant au siège social de la société (50 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France).